

# Cahier des charges

## **Concours national de création du symbole de lutte contre les violences (FFTA)**

### 1. Présentation de l'Initiative

La Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) réaffirme son engagement indéfectible en faveur de l'éthique, de l'intégrité et de la protection de ses licenciés. Face aux enjeux de santé publique et de sécurité sportive, notre institution se mobilise activement contre toutes les formes de **violences**.

L'objectif de ce concours est de donner un visage à cet engagement par la création d'un symbole national fort. Ce visuel doit devenir un repère fédérateur, capable d'être arboré avec fierté par chaque archer et archère de France. Ce symbole ne doit pas être une simple illustration, mais un standard fonctionnel : un emblème de ralliement qui témoigne de la vigilance collective et de la bienveillance au sein de l'univers de l'archerie.

### 2. Objectifs et public cible

Objectifs Stratégiques :

- **Identité Institutionnelle** : Forger un symbole unique, immédiatement reconnaissable, incarnant les valeurs de la Fédération : inclusion, respect, tolérance.
- **Mobilisation Collective** : Inciter les licenciés à devenir acteurs de la prévention.
- **Rayonnement National** : Disposer d'un support visuel pérenne pour la "Quinzaine de la prévention" et l'ensemble de nos actions de terrain.

Public Concerné :

- **Tous les licenciés de la FFTA**, quel que soit leur âge, niveau, région ou fonction.
- **Participations individuelles ou collectives** (initiatives de clubs, comités départementaux ou groupes d'archers).

### 3. Spécifications Créatives et Techniques

Chaque projet se compose d'**un symbole visuel** : Logo, illustration ou graphisme original.

Le symbole visuel peut également être accompagné d'un slogan, pour renforcer ou illustrer le message.

Les fichiers doivent être soumis à un format numérique qui permet une résolution adaptée à plusieurs outils de communication.

**Formats de fichiers acceptés** : JPEG, PNG (fond transparent), SVG.

### 4. Modalités de candidature et dépôt

Les modalités de participation sont les suivantes :

- **Dépôt unique** : Une seule création est autorisée par participant ou par groupe.
- **Canal officiel** : Les projets doivent être envoyés par e-mail exclusivement à l'adresse : **[developpement@ffta.fr](mailto:developpement@ffta.fr)**.
- **Période d'organisation** : du 18 mai au 15 juillet pour envoyer vos propositions.

### 5. Processus de sélection et de vote

La sélection suit un protocole en deux étapes :

1. **Présélection interne** : un jury composé de membres de la FFTA (deux experts en communication, deux élus du groupe de travail « Prévention des violences », deux techniciens) retiendra les projets finalistes.
2. **Vote des licenciés** : les créations finalistes seront publiées sur le site officiel et les réseaux sociaux de la Fédération. Le vote sera ouvert à l'ensemble des licenciés du 14 au 30 septembre.
  - *Règle* : Un seul vote par numéro de licence.
  - *Résultat* : Le projet ayant recueilli le plus grand nombre de voix sera déclaré vainqueur.

Le créateur du symbole sélectionné, se verra attribuer des récompenses (par exemple : goodies officiels FFTA). Le ou les lauréats seront mentionnés lors de la première utilisation publique du symbole et/ou du slogan.

## 6. Critères d'évaluation des projets

Le jury et les licenciés seront invités à évaluer les propositions selon quatre critères majeurs :

- **Pertinence** : Le symbole doit illustrer la lutte contre la violence tout en respectant l'univers de l'archerie (évocation de l'arc, de la flèche ou de la cible sans connotation d'agression).
- **Originalité** : proposition visuelle distinctive, évitant les codes graphiques trop attendus.
- **Lisibilité** : Capacité du visuel à être compris instantanément, y compris dans sa version monochrome (noir et blanc).
- **Adaptabilité** : Facilité de déclinaison technique sur tous les supports fédéraux, de la bache publicitaire au pin's de revers de veste.

## 6. Cadre juridique et propriété intellectuelle

- **Cession de droits** : En participant au concours, le lauréat cède à la FFTA l'intégralité des droits d'utilisation, de reproduction, de diffusion et d'adaptation du symbole, **sans limitation de durée ni de territoire**. Cette cession est indispensable pour garantir la pérennité du symbole sur le long terme.
- **Garantie d'originalité** : Le participant garantit que sa création est inédite et ne porte atteinte à aucun droit de tiers.

Contact : [developpement@ffta.fr](mailto:developpement@ffta.fr)